

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 16 juin 2025 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
Mme Francine Trottier, conseillère du quartier n° 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Louise Allaire, conseillère du quartier n° 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absente : Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier n° 5.

2025-132 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller René Paquin :
D'adopter l'ordre du jour en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 5.3. Adoption du programme de prévention en santé et sécurité du travail
 - 5.4. Dépôt du rapport financier 2024 et rapport en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*
 - 5.5. Embauche d'un journalier en aménagement paysager saisonnier
 - 5.6. Embauche d'un journalier-opérateur de machinerie légère
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Fourniture de béton bitumineux
 - 6.2. Pose de béton bitumineux
 - 6.3. Fourniture d'enrobés bitumineux – asphaltage de diverses routes provinciales en milieu urbain
 - 6.4. Transport d'enrobés bitumineux – asphaltage de diverses routes provinciales en milieu urbain
 - 6.5. Asphaltage de diverses routes provinciales et intersections en milieu urbain

2025-132 (suite)

7. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 7.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2025-750 concernant la tarification des loisirs
8. Santé, personnes âgées, logements et familles
 - 8.1. Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2025
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2025-133 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2025-134 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Francine Trottier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par la conseillère Louise Allaire, au montant de 403 240,26 \$ au fonds de l'état des activités.

Adoptée à l'unanimité

2025-135 Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :
Que la Ville de Senneterre adopte tel que présentée, la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, version mise à jour en novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

2025-136 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité du travail

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :

Que la Ville de Senneterre adopte, tel que présenté, le programme de prévention préparé par le Comité de santé et de sécurité, version mise à jour en février 2025.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport financier 2024 et rapport en vertu de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes

La directrice générale, Mme Anne-Renée Jacob, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le rapport aux citoyens portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, est déposé.

2025-137 Embauche d'un journalier en aménagement paysager saisonnier

Attendu qu'un poste saisonnier de journalier en aménagement paysager est disponible pour la saison estivale 2025;

Attendu que ce poste est conforme aux conditions d'embauche pour des emplois saisonniers prévues par la Ville de Senneterre;

Attendu que M. Alexandre Charest a posé sa candidature pour ce poste;

À ces causes, il est proposé par le conseiller René Paquin, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le poste saisonnier de journalier en aménagement paysager soit accordé à M. Charest aux conditions suivantes :

- Le début de l'emploi est le 16 juin 2025;
- Il s'agit d'un emploi saisonnier;
- La date de fin de l'emploi est le 10 octobre 2025;
- Le candidat doit satisfaire aux exigences normales de la tâche.

Adoptée à l'unanimité

2025-138 Embauche d'un journalier-opérateur de machinerie légère

Attendu qu'un poste de journalier-opérateur de machinerie légère est vacant depuis le 18 avril 2025;

Attendu qu'en vertu de l'article 9.10 de la convention collective, la Ville de Senneterre a procédé à l'affichage de ce poste;

Attendu que suite à cet affichage, M. Michel Dufour a postulé pour ce poste;

2025-138 (suite)

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :

Que le poste de journalier-opérateur de machinerie légère soit accordé à M. Dufour aux conditions suivantes :

- Le début de l'emploi est le 1^{er} juillet 2025;
- Il s'agit d'un emploi régulier à temps plein;
- L'échelon salarial n°4 est applicable selon la convention collective;
- Qu'il puisse satisfaire aux exigences normales de la tâche;
- M. Dufour est assujéti à une période de probation d'une durée de 120 jours débutant le 1^{er} juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-139 **Fourniture de béton bitumineux**

Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, octroie un contrat de gré à gré en acceptant la soumission de Construction Norascon inc. du 9 juin 2025 relativement à la fourniture de béton bitumineux pour le rapiéçage de rues aux montants suivants, taxes en sus :

- EC-10 : 155 \$ / t. m.
- ESG-10 : 150 \$ / t. m.
- ESG-14 : 149 \$ / t. m.

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

2025-140 **Pose de béton bitumineux**

Attendu que la Ville de Senneterre a procédé par appel d'offres sur invitation concernant l'octroi d'un contrat pour la pose de béton bitumineux pour le rapiéçage de rues;

Attendu que lors de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 13 juin 2025, la Ville a reçu une seule soumission, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant soumissionné</u> (Taxes en sus)
1. Construction Bouchard	Rapiéçage de rues : 60 m ² et plus : 156,00 \$/t m
N.D.L. inc.	Rapiéçage de rues : 60 m ² et moins : 167,50 \$/t m
Val-d'Or	Recouvrement de trottoirs : 167,50 \$/t m
	Taux horaire lorsque la quantité excède 100 t m : 1 094,00 \$/h

Remarque : conforme

-
- 2025-140 (suite)
À ces causes, il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Francine Trottier :
Que la Ville de Senneterre accepte la soumission de Construction Bouchard N.D.L. inc. aux montants mentionnés ci-haut;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.
- Adoptée à l'unanimité
- 2025-141 **Fourniture d'enrobés bitumineux – asphaltage de diverses routes provinciales en milieu urbain**
Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, octroie un contrat de gré à gré à Construction Bouchard N.D.L. pour la fourniture d'enrobés bitumineux de type EB10C PG58-34 destinés aux travaux d'asphaltage des routes provinciales 113 et 386 situées en milieu urbain, tel que décrit dans leur soumission datée du 31 mars 2025, pour un montant total de 114 784,86 \$, taxes incluses;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.
- Adoptée à l'unanimité
- 2025-142 **Transport d'enrobés bitumineux – asphaltage de diverses routes provinciales en milieu urbain**
Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Francine Trottier :
Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, octroie un contrat de gré à gré à Construction Bouchard N.D.L. pour le transport des enrobés bitumineux nécessaires aux travaux d'asphaltage des routes provinciales 113 et 386 situées en milieu urbain, tel que décrit dans leur soumission datée du 31 mars 2025, pour un montant total de 100 604,91 \$, taxes incluses;
Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.
- Adoptée à l'unanimité
- 2025-143 **Asphaltage de diverses routes provinciales et intersections en milieu urbain**
Il est proposé par la conseillère Louise Allaire, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :
Que la Ville de Senneterre, conformément à l'article 11.2 du règlement n° 2018-656 sur la gestion contractuelle, octroie un contrat de gré à gré à Construction Bouchard N.D.L. pour la réalisation des travaux d'asphaltage des routes provinciales 113 et 386 situées en milieu urbain, tel que décrit dans leur soumission datée du 31 mars 2025, pour un montant total de 95 458,37 \$, taxes incluses;

2025-143 (suite)

Les travaux comprennent :

- La mobilisation et démobilitation des équipements;
- La mise en place de la signalisation;
- Le nettoyage de la surface de pavage;
- L'épandage d'une couche unique d'enrobés bitumineux de type EB10C PG58-34 – 35 mm d'épaisseur;

Sur les sections suivantes :

- 14^e Avenue et 3^e Rue Ouest : ± 551 m²
- 10^e Avenue et 3^e Rue Ouest : ± 620 m²
- 10^e Avenue et 4^e Rue Ouest : ± 620 m²
- 10^e Avenue et 6^e Rue Ouest : ± 3 400 m²
- Entrée vers Val-d'Or : ± 5 000 m²
- 7^e Avenue et 4^e Rue Ouest (intersection) : ± 340 m²
- 7^e Avenue et 4^e Rue Ouest (courbe) : ± 600 m²

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le budget.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 2025-750 concernant la tarification des loisirs

La conseillère Véronique Perrier donne avis de motion que le règlement n° 2025-750 concernant la tarification des loisirs sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et elle procède au dépôt du projet de règlement.

2025-144 **Approbation d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre pour l'année 2025**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Louise Allaire :

Que la Ville de Senneterre approuve la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Senneterre (demande du 27 mai 2025) qui prévoit que la participation de la Ville pour l'année 2025 est de :

- 57 616 \$ pour le projet n° 001, représentant une hausse de 12 851 \$;
- 2 713 \$ pour le projet n° 003, représentant une hausse de 1 651 \$.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière